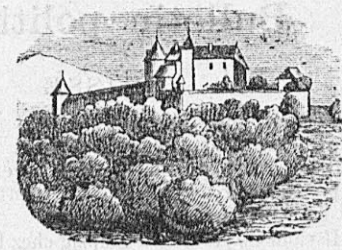


IGNON
urg:en-dentiste
BOURG
 hôtel de l'Union, à
 du Cerf, à Châtel-
 le Ville, tous les jours
 posage de dents sans
 américain.
 nnes pour la guérison
 dents douloureuses;
 armacies à 1 franc le
 [73
du 1^{er} juillet
 fin août, on trouvera
Berra du vin blanc
 de la crème et autres
 ontagne. (H 363 F)
HOUD et **YERLY**,
 à Treyvaux.



LA GRUYÈRE



PRIX DE L'ABONNEMENT:
 Pour la Suisse: 1 an, Fr. 3 50
 » 6 mois, » 2 —
 Pour l'Étranger et port en sus.
 Prix du numéro: 10 cent.
 On s'abonne à tous les bureaux
 de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant tous les Samedis.

Prix des annonces et réclames:
 Annonces: Pour le canton,
 10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.
 la ligne ou son espace.
 Réclames: 50 cent. la ligne.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE

Lettres et argents franc de port.

NDRE
bon sec
 s et fourneaux
 & **PEYRAUD**,
 TOUR.
 e bois scié et coupé
 mandées franco devant
 [295
ELLES
 tés de Paris, depuis
our fillettes de-
t encas, dit bains de
 0.
MARGOT, coiffeur-
 [283

BULLE, le 25 Juin 1886

Une loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.

XIV

Nous disions, en commençant cette étude, qu'une des premières conditions d'une bonne loi sur la poursuite pour dettes et sur la faillite était l'économie des frais.

Dans le canton de Fribourg, les frais de poursuite, sans être aussi élevés que dans certains cantons, comme à Genève ou à Neuchâtel, le sont encore trop. Et la pratique met chez nous sur le compte des débiteurs une quantité de frais que la loi, au contraire, impose aux créanciers.

Ainsi, il n'est peut-être pas un seul procureur dans notre canton qui ne fasse régulièrement payer par le débiteur les droits de timbre et d'enregistrement de la créance, ainsi que les émoluments de correspondance ou d'envoi des actes de la poursuite à l'huissier. C'est cependant un abus, car, il faut le répéter, notre loi met ces frais à la charge du créancier.

Par l'admission du projet que nous discutons, il n'y aura plus lieu à faire timbrer et enregistrer la créance pour pouvoir commencer une poursuite; les mandats eux-mêmes, comme les verbaux de saisie, de taxation ou d'enchères seront expédiés sur papier libre.

Et ce n'est que justice rigoureuse. En effet, si l'on prétend imposer au créancier des droits de timbre et d'enregistrement de sa créance, c'est un impôt qu'il acquittera, parce que son débiteur ne veut pas ou ne peut pas le payer: ce n'est ni juste ni logique. Si l'on met ces frais de timbre et d'enregistrement du titre à la charge du débiteur, c'est encore plus inique, car le débiteur payera alors un impôt à l'Etat parce qu'il ne peut pas payer son créancier, un impôt sur la misère.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 2

UN LADRE

PUBLIÉ PAR
 C.-G. DELESTRE-POIRSON

— C'est au moins un homme instruit, à ce qu'il paraît, répliquai-je.

— Peut-être bien, monsieur; mais qu'est-ce qui le connaît? Il n'a pas toujours demeuré en France, voilà ce qu'il y a de sûr. Quand il a quitté le quartier des Invalides, où il vivait, à ce qu'on dit, aussi retiré qu'ici, je l'ai vu arriver avec son garçon. Il a assez marchandé pour le petit logement! Et pourtant ça n'est pas cher; mais c'est une manie des locataires de toujours se plaindre. Quant à moi, grâce à feu M. le marquis, je ne connais pas ces misères-là. Bref, je demandai à l'arrivant ce qu'il était, d'où il venait, de quoi il vivait; mais je n'en ai pas tiré grand'chose. C'est un homme silencieux, peu liant et peu poli. Tout ce qu'on sait de lui, et il n'y a pas de quoi être si fier, c'est qu'il fait les affaires d'une famille qui habitait les environs d'Annecy, en Savoie, et qui est maintenant hors du continent. Il paraît qu'il correspond avec les fermiers ou les intendants de ces gens-là, et qu'il place à Paris l'argent de leurs coupes de bois et leurs

Dans la plupart des cantons, le fisc a imaginé de faire argent avec le papier sur lequel sont écrits les actes officiels, les conventions, les actes de procédure et de poursuite. A cet effet, il a appliqué sur le papier son sceau, son estampille officielle, son timbre, comme on dit: il a fait du papier timbré.

Dans tous les cantons où fleurit cette fiscalité, on poursuit le débiteur à coups de papier timbré; on l'exproprie, on le maltraite avec un instrument dont il ne paye pas seulement la façon sous forme d'émoluments aux procureurs et huissiers, mais pour l'emploi duquel il versera encore, lui pauvre, lui exproprié et misérable, un impôt spécial à l'Etat, un impôt de timbre.

Comment a-t-on donc pu tolérer, jusqu'à présent, cette infamie qui consiste à faire payer un impôt parce qu'on est pauvre? C'est que, par le monde, il y a tant d'iniquités que celle-là a pu passer inaperçue au milieu de toutes les autres. Et puis, les injustices qui n'atteignent que les petits, les pauvres, les humbles, font moins crier que celles qui menacent les grands, les riches.

Que ne déblatèrait-on pas, après 1848, contre l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune! Et cependant, quand les messieurs Weck arrivèrent au gouvernement, ils surent bien faire taire les récalcitrants.

C'est donc encore une bonne chose que nous apportera la loi fédérale sur la poursuite, en supprimant tous ces droits de timbre et d'enregistrement.

Mais il y aura en outre un tarif, destiné à fixer les émoluments ou épices du préposé. Ce tarif, envisagé comme un arrêté d'exécution de la loi, sera élaboré par le Conseil fédéral. A en juger par la simplicité des opérations de poursuite prévues par la loi, les frais ne pourront jamais être bien considérables. Du reste, comme le préposé aura beaucoup d'opérations à faire, parce qu'il n'y aura qu'un seul préposé par arrondissement, il est évident que ses émoluments devront être très minimes.

Le projet parle en terminant de l'institution des agents d'affaires.

Sans doute, les agents d'affaires, les procureurs, comme officiers publics, seront supprimés; la poursuite officielle ne se fera plus que par le préposé; mais les créanciers qui ne seront pas sur place, près de leur débiteur pour le surveiller, pour donner des ordres au préposé, auront encore recours à un homme de confiance, à un représentant; de même les créanciers qui voudront se débarrasser des soucis, des tracasseries d'une poursuite à diriger s'en remettront à un homme d'affaires du soin de la rentrée de leurs créances.

Les cantons pourront donc encore organiser l'exercice de la profession des agents d'affaires comme ils l'entendent, les soumettre à un examen, à un cautionnement, etc., comme c'est présentement le cas pour les procureurs.

Il a surgi depuis quelque temps, dans le canton de Vaud surtout, d'amères critiques du projet, non pas au point de vue des règles de la poursuite qu'on s'accorde en général à trouver bonnes, mais au point de vue du personnel de la poursuite, c'est-à-dire au point de vue du préposé.

On trouve son pouvoir exorbitant, dangereux. Ce sera, dit-on, un puissant agent politique entre les mains du gouvernement. Nous ne partageons point ces craintes. Et, du reste, tous nos fonctionnaires, huissiers, juges, ne sont-ils pas déjà des agents politiques du parti dominant? Un préposé de plus ne changera rien à la chose.

Et puis, l'Etat étant responsable des argents perdus par le préposé, il est tout naturel qu'il le choisisse lui-même. En outre, il y aura toujours recours à l'autorité cantonale de surveillance, et même au Conseil fédéral dans certains cas.

Que l'on nous accorde seulement cette disposition plaçant en cas de faillite les cautionnements dans la toute dernière classe de collocation et nous applaudirons des deux mains à une loi qui consacrerait ainsi un progrès vraiment démocratique, vraiment humanitaire. L. M.

ordinaire sans doute plus substantiel que recherché, il avait trop de fierté pour rien accepter du dehors.

Et comme je témoignais mon approbation:

« Vous n'y êtes pas, monsieur, répondit mon homme; il aurait peur que l'enfant ne prit goût à ces douceurs-là, et il est trop avare pour les lui permettre. Il dit que les enfants ont un appétit tellement franc et naturel que c'est une folie de le surexciter encore par des friandises.

— C'est possible, dis-je.

— En attendant, monsieur, ça fait jaser les voisins; et je suis sûr que ce pauvre innocent n'a jamais eu deux sous vaillant dans son gousset; et à goûter, c'est bien triste à dire, on lui voit toujours manger du pain sec. »

Depuis ce jour, je commençai à m'intéresser, malgré moi, à ce jeune Emmanuel, victime présumée de l'avarice paternelle, et je l'examinais avec attention.

Ce qui me frappa d'abord, c'est que ce fils opprimé, tenu à une si rude chaîne, comme me l'avait annoncé M. Honoré, ne paraissait être cependant qu'un compagnon obséquieux, sincèrement attaché et dévoué à son tyran de tous les instants, ne faisant rien que dans le but de lui plaire, le suivant et le couvant sans cesse de ses yeux reconnaissants; semblable à un chien fidèle, qui ne mesure point son affection à sa pitance, et qui préfère la mince dessert d'un maître parcimonieux aux reliefs les plus succulents d'une table étrangère.

C'était d'ailleurs un adolescent aux cheveux noirs, aux traits délicats, un peu efflanqué comme les garçons de cet âge ingrat. Son habit, coupé à la mode grossière des écoliers de l'époque, dessinait mal une taille qui promettait d'être élancée. Si la transparence de son teint et la finesse de ses

vanillé
COLAT
 ÉMAN
 PARTOUT 91

hypothécaires
 5 %, suivant garan-
 au
 re Favre, Bulle.

Amidon
A double
MACK
 Se vend partout à 30 cts. la boîte
 Qualité incomparable.
 H. MACK & ULM

gnerie.
 ec consentement, soit à
 ialiste, Glaris (Suisse).
 nées inoffensifs. Moitié
 lement après guérison.
 nnaire gratis. [227

merie Emile Lenz.

Bulletin politique.

SUISSE

Nos chambres fédérales se sont occupées d'une nouvelle revision de la constitution. Déjà le Conseil national s'est prononcé affirmativement. Il s'agit d'introduire un nouvel article permettant de protéger les brevets d'invention.

Il vient de paraître à Leipzig chez Dunker et Humblot une brochure à sensation, ou plutôt la seconde édition d'une brochure qui a pour titre : *Les droits certains de la Suisse sur les provinces de la Savoie du Nord*.

On sait qu'en 1860, après la guerre d'Italie, Victor Emmanuel fit cession à la France de Nice et de la Savoie à titre de reconnaissance de la conquête opérée pour l'Italie par les armes françaises.

La Suisse alors protesta contre l'annexion de la Savoie à la France, fondée sur les traités et spécialement sur celui de Vienne de 1815 qui déclarait le Chablais et le Faucigny zones neutres et autorisait la Suisse à les occuper en cas de besoin.

Cette question n'a jamais été vidée. En 1871 cependant, les populations savoisiennes, craignant l'invasion de leur pays par les armées allemandes, s'adressèrent au Conseil fédéral pour lui demander de faire occuper la zone neutre par les troupes fédérales.

Le Conseil fédéral ne voulut pas, dans la misérable situation où se trouvait alors la France, lui faire subir cette humiliation; il ne réclama pas davantage de solution de la question, quoiqu'il fût certain que ses réclamations seraient appuyées par l'Allemagne. Il se borna à répondre que l'occupation de la Savoie par la Suisse constituait un droit pour elle et non une obligation. Et les choses en demeurèrent là.

Mais ce que l'on a toujours trop ignoré, dit la brochure dont nous parlons, c'est que les droits de la Suisse datent de bien avant le traité de Vienne.

Après la conquête du pays de Vaud et de la Savoie par les Bernois, il intervint entre Philibert, duc de Savoie, et les représentants de Berne un traité de paix du 30 octobre 1564, signé à Lausanne, par lequel on s'octroya réciproquement, à perpétuité, les Bernois de céder le pays de Vaud, le duc de Savoie de céder le Chablais et le Faucigny à quelque autre prince ou Etat, sans le consentement du co-contractant.

Sans doute, cela ne fera pas remettre sur le tapis la question de la revendication de la Savoie par la Suisse; mais notre droit n'en existe pas moins toujours.

ÉTRANGER

Le Sénat a adopté la loi d'expulsion des prétendants par 141 voix contre 107.

Le comte de Paris est parti pour l'Angleterre, le prince Victor pour la Belgique et Jérôme s'est rendu à Genève.

Et voilà cette question qui a soulevé des tempêtes parlementaires liquidée.

Et dire que c'est l'autorité de M. Thiers qui a le plus fait pour cette expulsion.

On a rapporté ses propres paroles : « Les lois que vous appelez lois de proscription, je les appelle, moi, lois de précaution. J'ai toujours considéré qu'il y avait un grand danger pour une république à introduire dans son sein un prince. Dieu les a fait princes; ils doivent rester princes pour conserver le respect et la dignité dont ils ont besoin. Il faut qu'ils restent exilés. »

M. Thiers n'était cependant pas un intransigent.

Mains décelaient une nature assez distinguée, une légère pâleur lui donnait en même temps une apparence presque maladive. L'expression un peu mélancolique de ses grands yeux noirs excita aussi mon intérêt. Était-ce chez lui faiblesse physique, contrainte morale, ou seulement excès d'application? C'est ce que je me mis en tête de savoir.

En général, les propos oisifs, depuis les indiscretions de salon jusqu'aux commérages de la loge, éveillent chez moi une telle défiance, que je suis toujours tenté de chercher la vérité à l'extrême opposé des rumeurs vulgaires; cette fois pourtant je ne pus m'empêcher de remarquer que les vêtements râpés, quoique d'une propreté irréprochable, de l'enfant, son habit trop court dans lequel il avait grandi, ses chaussures épaisses, la tenue puritaine du père qui portait toujours le même habit noir et les mêmes gants de fil, hiver comme été, et qui réglait ses habitudes invariables sur une grosse montre d'argent de l'autre siècle, tout cela confirmait trop bien l'opinion courante, dont l'ancien valet de chambre s'était fait l'interprète.

Il me fallait un prétexte pour me présenter chez M. Raymond. J'en pris un tout naturel: un des professeurs du collège d'Emmanuel avait été autrefois mon condisciple à l'école normale; j'irais donc, à tout hasard, m'informer de la classe que suivait le jeune élève, pour lui offrir mes bons offices.

M. Raymond lui-même vint m'ouvrir la porte; car il n'avait pas d'autre domestique que la vieille parente de M. Honoré, à la fois portière et femme de ménage banale de notre corps de logis, qui montait chez lui le matin à sept heures et disparaissait à huit jusqu'à l'heure du dîner.

La campagne électorale se poursuit en Angleterre avec passion.

Le grand Gladstone, malgré ses 70 ans, parcourt le pays; il a prononcé déjà trois grands discours dans les principaux centres de l'Ecosse. Partout il enflamme les populations. Les tories font de leur côté fureur; leur cause est tellement mauvaise qu'ils en sont arrivés aux injures personnelles à l'adresse de M. Gladstone. Gladstone a foi au triomphe de sa cause. Nos vœux les plus sincères l'accompagnent.

Après avoir à peu près créé la Bulgarie, la Russie paraît aujourd'hui s'en repentir. Il n'est pas de reproche, de critique qu'elle ne lui fasse. C'est que le prince Alexandre de Bulgarie prend son rôle au sérieux et ne veut pas consentir à être un simple instrument de la politique de conquête du tzar de Russie. On craint à nouveau des complications.

Nouvelles suisses.

Fonds fédéraux Winkelried. — Depuis la publication de la première liste, s'élevant à 1075 fr., le trésorier central a reçu avec les plus vifs remerciements les dons suivants :

De M. le Dr D., Zurich, 100 fr.; du comité des Grisons, 1^{er} envoi, 500 fr.; de la loge Alpina, 585 fr.; de la Société de tir fédérale, 1^{er} envoi, 3491 fr. 45; du comité des Grisons, 2^e envoi, 500 fr.; des Suisses à Rome, 427 fr. 50; de la Société de bienfaisance du district d'Andelfingen, 200 fr.; du comité des Grisons, 3^e envoi, 700 fr.; de la commune de Zumikon, 30 fr.; de la compagnie de pompiers n° 6 Chaux-de-Fonds, 50 fr.; d'une société à l'hôtel Habis, Zurich, 5 fr.; des Suisses à Messine et Catane, 479 fr. 75; du comité des Grisons, 4^e envoi, 600 fr.; des Suisses à Adrianople et Roumélie orientale, 92 fr. 68; de la Société de tir fédérale, 2^e envoi, 110 fr. 50; du comité des Grisons, 5^e envoi, 2000 fr.; du comité de Bâle-Ville, 1^{er} envoi, 10,000 fr.; de la Société de tir de la ville de Zurich, rendement arrondi de la cible « Winkelried », 1800 fr. Total jusqu'au 19 juin, 22,746 fr. 88 cent.

Polytechnicum. — M. Lardy, représentant de la Suisse à Paris, a annoncé au Conseil fédéral que M. Goblet, ministre de l'instruction publique, s'était déclaré prêt à assurer aux professeurs français qui seraient appelés au polytechnicum fédéral les mêmes avantages qu'à ceux qui occupent des chaires en France. Jusqu'à présent, aucun professeur français n'avait voulu se présenter pour enseigner au polytechnicum, crainte de perdre ces avantages.

Brevets d'invention. — La commission du Conseil national est tombée d'accord sur le texte de l'article concernant les brevets d'invention :

« La Confédération a le droit de légiférer sur la protection des nouveaux modèles et dessins industriels, ainsi que des inventions représentées par des modèles ayant une valeur industrielle. »

Le Conseil national a décidé de siéger encore la semaine prochaine et de ne pas avoir de session extraordinaire en automne.

Il a ratifié la convention avec l'Allemagne concernant les mariages, et voté les crédits pour acquisitions de matériel de guerre.

Son logement se composait, comme le mien, de deux petites chambres: l'une où se voyaient les lits jumeaux de M. Raymond et de son fils, l'autre servant à la fois de salle d'étude et de salle à manger. L'ameublement était d'une grande simplicité. Un peu de goût cependant y paraissait allié à une propreté minutieuse. Sur les cheminées, quelques ornements sévères; çà et là, dans des cadres modestes, plusieurs gravures assez remarquables, et le portrait d'une jeune femme que je reconnus sur-le-champ, à sa ressemblance avec Emmanuel. Mêmes cheveux noirs, même carnation diaphane même expression de douceur pensive et de délicatesse; c'était sa mère bien certainement. Cette peinture, qui ne manquait pas de mérite, frappa mes regards avant même que j'eusse échangé une parole avec le maître du logis. Il m'accueillit assez froidement, malgré la civilité de ses manières qui révélaient l'homme d'un certain monde. Sans doute, ma visite était inopportune. Le père tenait un livre, dont je devinais le titre à la mine, par cet instinct particulier aux membres du corps enseignant: il préparait, je crois, une leçon pour son fils. Quant à Emmanuel, il était occupé, lorsque j'entraï, à brosser avec soin son habit de rechange, et l'arrivée d'un étranger ne lui fit pas suspendre cette besogne obligée.

M. Raymond, il faut le dire, ne recevait jamais personne; craignait-il qu'on ne voulût épier son intérieur? et, cette fois, se défiait-il particulièrement de ma curiosité? Il en avait le droit; car c'était un peu là, je l'avoue, le sentiment qui m'amenait chez lui. Il me présenta une chaise; puis il attendit, de cet air qui dit aux gens: J'espère que vous m'avez dérangé pour quelque chose qui en vaut la peine.

Zurich. — La *Nouvelle Gazette de Zurich* annonce que la présence du phylloxera vient d'être constatée dans le vignoble du district de Bülach, à Nieder-Rüti, près de Winkel.

— Les médecins de Zurich et l'Université ont fait déposer deux couronnes sur la tombe du docteur Gudden, à Munich, ancien directeur de l'hôpital des aliénés du Burghölzli et professeur de psychologie à l'Université.

Berne. — De plusieurs localités du Jura, on signale une invasion de chenilles qui s'attaquent aux arbres fruitiers. A Cornol et à Courtetelle, entre autres, on commence à s'en inquiéter, car les dommages causés par ces parasites sont très sérieux. Les pruniers sont surtout atteints. Le fléau avait déjà sévi l'année passée à Courtetelle.

— La police de Bienne a saisi sur le marché trois mottes de beurre falsifié: sous une couche d'un centimètre de beurre véritable se trouvait une espèce de masse blanchâtre sans nom. La revendeuse, une femme de Berne, a prétendu tenir ce beurre de seconde main et ignorait la falsification. L'enquête établira sans doute la vérité.

Lucerne. — Un incendie a détruit, dans la nuit de samedi à dimanche, le grand moulin de Dagmersellen appartenant à M. Pfenniger, député au Grand Conseil. C'était l'un des plus beaux bâtiments de la vallée. De grandes provisions de farine et de blé sont restées dans les flammes. L'édifice était assuré pour 49,000 francs.

Obwald. — Le résultat de la collecte pour le fonds Winkelried a produit une somme de 2500 fr.

Bâle. — La collecte organisée pour le fonds Winkelried dans la ville de Bâle a produit jusqu'ici 20,000 francs. On s'attendait à une somme beaucoup plus forte.

Argovie. — Un lecteur du *Tagblatt de Zofingue* propose d'employer les clochers des églises comme signaux météorologiques. Beaucoup de travaux de la campagne, tels que les fenaisons et la moisson, dépendent du temps. Les stations météorologiques télégraphient chaque jour des bulletins dans toutes les directions, mais ils ne parviennent guère aux agriculteurs. Pourquoi n'emploierait-on pas les clochers pour les leur faire connaître? Si les prévisions sont au beau temps, on pourrait hisser un drapeau rouge, et, dans le cas contraire, un drapeau noir. Un drapeau blanc indiquerait que le ciel va s'éclaircir. De cette façon, chacun serait informé à peu de frais et au moment voulu.

Tessin. — Lundi après-midi, la contrée de Mendrisio a été ravagée par un orage. Les récoltes de l'année sont anéanties.

Vaud. — Vendredi matin, à 7 heures, un chamois se promenait tranquillement dans le verger du château de Billens; de là, on le vit franchir le mur d'un bond très gracieux et continuer sa route par le chemin de la Rollaz, pour gagner le mont de Chavannes. Le pauvre égaré n'avait pas du tout l'air épouvanté. Des citoyens de Chavannes l'avaient déjà vu mercredi.

Neuchâtel. — La liste conservatrice l'a emporté dans la ville de Neuchâtel pour l'élection des membres de la justice de paix. M. Montmollin a été élu à une majorité assez forte; les assesseurs sont MM. Knöri et Emile Bonjour. La participation au scrutin a été faible, surtout du côté des radicaux.

Je fus donc forcé d'aller droit au fait. Je lui témoignai l'intérêt que je portais aux jeunes écoliers en général, et plus spécialement à son fils, et je lui proposai ma recommandation. A quoi il répondit assez sèchement, par cette maxime tant soit peu radicale: qu'en fait d'études, surtout, il ne voulait recourir à la protection de personne, et que c'était par son travail seul que l'écolier devait se recommander.

Peu s'en fallut que je ne me retirasse sans mot dire. Pourtant je me retranchai dans ma dignité de professeur, et j'adressai quelques questions à l'enfant qui était venu nous retrouver, pour juger de sa force actuelle et de ses dispositions.

J'eus lieu d'être assez satisfait. Cependant je ne trouvais pas un de ces esprits précoces dont les succès présumés nous font battre le cœur. Sa capacité me parut être celle d'un bon élève ordinaire de quatrième; il pouvait suivre sa classe, mais il ne la devançait pas trop. Bonne volonté, application et réserve modeste, voilà à peu près tout ce que je pouvais signaler en lui. Comme je faisais cependant compliment à son père, j'appris avec peine que ses études, commencées un peu tard, à cause de la délicatesse de sa santé dans ses premières années, pourraient être interrompues si, par la suite, le jeune homme témoignait quelque vocation pour les enseignements tout nouveaux de l'École centrale; on le laisserait alors dévier de sa route pour s'appliquer aux sciences pratiques.

Je ne perdis pas cette occasion de rompre une lance, le plus courtoisement possible, contre toutes ces idées, déjà hautement affichées, de bifurcation des études.

(A suivre.)

Nouvel

France. — L'... a été tué par des épiloues dimanche

La cour a condamnés; Lescure à... ans de la même peine même peine. Chapelle Phalip et la... mis en liberté, à l'... tenu pour autre ca...

— Un incident projet d'expulsion que le nom de M. plusieurs sénateur étant infirme, ne... y déposer son bull...

Sénat a voulu aut... le vote du général... vieux héros était p... la vilénie de s'y op... ment ne permettait... teurs de la gauche... néral infirme à la... porté par ses collè... Faidherbe! et des... fait entendre.

Les partisans d... Il n'y avait pas un... de faire appel aux...

— Un terrible onze heures, à De... causes du sinistre générale est telle à... commencé les fou...

— Le gouverne... 100,000 fr. pour l...

Bavière. — bre des députés... décidé à l'unani... séance publique... 27 juin.

Autriche-H... que qu'un bateau... venaient d'être co... en traversant la S... cinq cadavres.

Belgique. — aux Chambres de... des mesures pén... règle le travail... mines et manufact...

Angleterre. Gladstone semble...

CAN

A propos d

Dans le numér... sement du bétail, de Fribourg 10, qu'en 1876.

Ces chiffres no... à Hauterive, en p... publique et de l... examen de clôture... répartition des ins...

A l'examen de... chard posa ce pr... « Un chapelain... « l'apiculture, un... « capital placé à... « avoir une telle...

Ce problème v... citations de l'hon... Tel était l'ens... toujours à produ... en général a tant... de tin-té inque.

En présence d... pris chez nous, M. Pauchard co... croyons pas, sur... de ses élèves ou... ques années plus... que même l'un... y diriger un ruch...

Maintenant, si... venu M. Paucha... programme, con... mener les élèves... les jardins d'Ha... ment l'arboricult...

Nouvelles étrangères.

France. — L'affaire de l'ingénieur Watrin, qui a été tué par des mineurs à Decazeville, a eu son épilogue dimanche.

La cour a condamné Bedel à huit ans de travaux forcés; Lescure à sept ans de réclusion; Blanc à six ans de la même peine; Chaussanel à cinq ans de la même peine. Chapsal, Granier, Souquière, Puech, la fille Phalip et la femme Pandariez sont acquittés et mis en liberté, à l'exception de Souquière qui est retenu pour autre cause.

Un incident a marqué le vote du Sénat sur le projet d'expulsion des princes au scrutin secret. Lorsque le nom de M. le général Faidherbe a été appelé, plusieurs sénateurs ont fait remarquer que le général, étant infirme, ne pouvait monter à la tribune pour y déposer son bulletin dans l'urne. Le président du Sénat a voulu autoriser un des secrétaires à recevoir le vote du général, mais la droite, qui savait que le vieux héros était partisan de l'expulsion, a commis la vilénie de s'y opposer, sous prétexte que le règlement ne permettait pas ce procédé. Alors les sénateurs de la gauche ont transporté eux-mêmes le général infirme à la tribune. Lorsqu'il y est arrivé, porté par ses collègues, les cris de: Vive le général Faidherbe! et des applaudissements prolongés se sont fait entendre.

Les partisans des princes avaient un peu vergogne. Il n'y avait pas une heure qu'ils venaient eux-mêmes de faire appel aux sentiments de clémence du Sénat!

Un terrible incendie a éclaté samedi soir, vers onze heures, à Decazeville et a fait cinq victimes. Les causes du sinistre sont encore inconnues. La stupeur générale est telle à Decazeville que l'on n'a pas encore commencé les fouilles.

Le gouvernement russe a donné une somme de 100,000 fr. pour l'institut Pasteur.

Bavière. — La commission secrète de la Chambre des députés a terminé ses délibérations; elle a décidé à l'unanimité d'approuver la régence. La séance publique de la Chambre aura lieu le samedi 27 juin.

Autriche-Hongrie. — On télégraphie de Prague qu'un bateau contenant cinquante enfants, qui venaient d'être confirmés, a chaviré près de Kozerad, en traversant la Sasawa. Jusqu'ici on a retiré vingt-cinq cadavres.

Belgique. — Le gouvernement va présenter aux Chambres deux projets de loi; le premier édicte des mesures pénales contre l'ivrognerie; le second règle le travail des femmes et des enfants dans les mines et manufactures.

Angleterre. — La campagne électorale de M. Gladstone semble produire un grand effet en Ecosse.

CANTON DE FRIBOURG

A propos du recensement du bétail.

Dans le numéro 24 de la *Gruyère*, rubrique *recensement du bétail*, nous lisons qu'il y a dans le canton de Fribourg 10,609 ruches d'abeilles, 2119 de plus qu'en 1876.

Ces chiffres nous reportent à 22 ans en arrière.

Au commencement de septembre 1864, il y avait à Hauterive, en présence du directeur de l'instruction publique et de la commission cantonale des études, examen de clôture de l'école normale et du cours de répétition des instituteurs.

A l'examen de calcul oral, le professeur M. Pauchard posa ce problème à un écolier:

« Un chapelain du canton de Genève se fait, par l'apiculture, un revenu annuel de 1500 francs; quel capital placé au 4 1/2 % faudrait-il posséder pour avoir une telle rente? »

Ce problème valut à celui qui l'avait posé les félicitations de l'honorable M. Charles.

Tel était l'enseignement de M. Pauchard, tendant toujours à produire l'émulation dont le Fribourgeois en général a tant besoin pour être secoué de son esprit de *tin-té inque*.

En présence du développement que l'apiculture a pris chez nous, serait-il téméraire d'en considérer M. Pauchard comme le promoteur? Nous ne le croyons pas, surtout si nous nous rappelons que deux de ses élèves ou auditeurs ont été distingués, quelques années plus tard, dans les expositions apicoles; que même l'un d'eux a été appelé en France pour y diriger un rucher.

Maintenant, si nous nous demandons ce qu'est devenu M. Pauchard qui, non content des heures du programme, consacrait encore les récréations à promener les élèves de bonne volonté dans le verger et les jardins d'Hauterive, à leur enseigner pratiquement l'arboriculture, quelle réponse aurons-nous?

Hélas! une réponse bien facile. Il a eu le sort de tous ceux qui, dans le canton de Fribourg, s'occupent d'autre chose que des bêtes; en 1868, après deux ou trois ans d'espionnage, d'attaques, il fut renvoyé d'Hauterive et contraint d'aller chercher hors du canton le pain auquel lui donnaient droit ses capacités, son dévouement.

Et il y a neuf ou dix ans, M. le directeur actuel de l'instruction publique du canton de Fribourg s'étonnait et regrettait que les instituteurs ne se recrutassent généralement que dans la classe inférieure de la population! Nous, nous nous étonnons de l'étonnement colossalement naïf de cet homme d'Etat.

En terminant ces lignes, nous ne saurions nous empêcher de citer les paroles par lesquelles M. le comte d'Hérissin termine son *Journal d'un officier d'ordonnance*:

« Jeune homme, ne te dévoue jamais. »

Dimanche dernier, un incendie a éclaté vers midi à Wylér von Holz, près de Heitenried, et a dévoré les maisons habitées par Wohlhauser, Binggeli et les enfants Volanthen. Le père Wohlhauser est gravement malade des brûlures reçues en cherchant à sauver du mobilier.

L'incendie est attribué à la négligence.

GRUYÈRE

Nécrologie.

Mardi, 15 juin, mourait à Lausanne, frappé d'apoplexie, M. R. Schatzmann, directeur de la station laitière, bien connu par ses nombreux travaux sur la culture alpestre et l'industrie laitière. Après avoir débuté dans la carrière du ministère évangélique dans les paroisses de Guttannen et de Bechigen, M. Schatzmann fut appelé à la rédaction du *Journal d'agriculture du canton de Berne*. Il voua dès lors toute son activité aux questions agricoles et suivit avec beaucoup d'attention les progrès de l'agriculture dans les pays voisins, surtout en Danemark et en Allemagne.

M. Schatzmann était un grand travailleur; il parcourut tous les points de notre Suisse, donnant ses conférences, toujours à la portée de ses auditeurs, dans nos trois langues nationales, qu'il possédait à fond. Il fut à diverses reprises honoré de missions de la Confédération.

Le défunt était un homme de bien et de valeur et il a bien mérité de son pays, auquel il s'efforça de se rendre utile en toutes circonstances. Un des premiers, il avait compris qu'en présence de la concurrence étrangère menaçante pour notre agriculture, il n'y avait qu'un moyen de lutte, celui de l'amélioration de notre fabrication fromagère.

M. Schatzmann était né à Thoune, l'année 1822. Son ensevelissement a eu lieu à Lausanne le 18 courant au milieu d'un grand concours de population. Le cercueil était orné de magnifiques couronnes, témoignages de regret des sociétés agricoles. — Paix à sa cendre!

La maladie du bétail.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que depuis maintenant sept jours aucun nouveau cas de surlangue ne s'est déclaré ailleurs que dans les troupeaux déjà signalés des *communes de Broc* et de la *Grande Obessa*.

Pouvons-nous espérer que la terrible menace du fléau a complètement disparu? Peut-être. Dans tous les cas, soyons vigilants!

Nous ne pouvons publier avant d'avoir pris nos renseignements l'article d'un contribuable de Bulle concernant les nombreuses critiques qu'il adresse à notre éditité. Cet article viendra plus tard.

Mais d'emblée, il nous paraît que notre abonné a raison.

Et la société d'agriculture, nous écrivit-on de la vallée de Charmey, qu'en fait-on? Les règlements sont-ils déposés en nantissement dans quelque établissement de crédit, qu'on n'en entend plus parler?

VARIÉTÉS

Die Schweiz (LA SUISSE)

par M. J. J. EGLI, Dr., professeur de géographie à l'université et à l'école cantonale de Zurich.

1 vol., Leipzig 1886.

Il est bien naturel que tout ce qui se publie sur la Suisse réveille notre attention; nous avons intérêt à nous connaître nous-mêmes et notre pays, comme à savoir ce que l'étranger pense de nous. Une pareille attention devient un devoir pour

chacun de nous qui aime sa belle patrie, et l'on ne doit point craindre la part de travail nécessaire à l'acquisition de ce savoir.

Depuis quelques années il se publie à Leipzig et à Prague, par les soins des éditeurs G. Freytag et F. Tempsky, une série de charmants volumes, dont l'ensemble doit constituer, dans la pensée des éditeurs « le Savoir actuel ». C'est donc une sorte de bibliothèque universelle à l'usage des gens instruits. Plus de cinquante volumes de la collection ont déjà paru, tous accompagnés d'un choix d'illustrations, et parmi lesquels nous signalons à nos lecteurs le n° 2: *Météorologie générale*; le n° 4: *Les insectes*, d'après leur utilité et leur nuisibilité; le n° 12: *Lumière et Calorique*; le n° 20: *La Terre et la Lune*; le n° 25: *L'Argent*; 28: *L'Electricité* et ses applications; 33: *Nutrition des végétaux*; 35, 47, 48: *Histoire générale de la civilisation*.

Ils sont d'une acquisition facile, le prix de chacun étant normé à 1 marc, soit 1 fr. 25 cent.

On le voit déjà par les titres, une large part est faite dans la collection aux sciences naturelles, comme aux sciences historiques et géographiques, qui toutes ont d'ailleurs pris et continuent à prendre un développement immense, au grand profit des générations humaines actuelles, car elles y trouvent pour leur existence des bases toujours plus larges et plus sûres, des ressources constamment croissantes. En effet, dans les tendances sérieuses de ces ouvrages variés, qui cherchent à nous orienter sur l'état et le point de vue présents de chaque branche de science, il y a, selon nous, une garantie d'éclaircissement, d'instruction, de richesse intellectuelle.

M. Egli s'est chargé de la composition du volume réservé à « la Suisse ».

Ayant à condenser dans un espace relativement restreint ce qu'il y avait à dire de caractéristique de plus saillant, dans la description du pays et la peinture de ses habitants, il a dû se borner souvent à des traits généraux, à des indications succinctes; mais en somme le choix des matériaux a été heureux, soit pour l'histoire, soit pour l'orographie, soit aussi en ce qui concerne la partie ethnographique. On y remarque généralement le travail d'un homme qui aime son pays, bien qu'il réserve ses sympathies particulières pour la Suisse allemande, au lieu d'embrasser d'un même amour tout ce qui constitue la patrie suisse.

La méthode suivie pour le groupement des matières laisse toutefois quelque chose à désirer; il est vrai que la division du sujet par régions, en s'appuyant sur le caractère de la nature physique des diverses contrées, est tout à fait digne d'acquiescement. Mais cette division rationnelle étant une fois admise, une méthode plus rigoureuse eût peut-être écarté des inconvénients tels que celui, par exemple, de devoir sauter de la description du canton de Genève à celle des Grisons. Il eût, je crois, été possible, sans nuire au tableau, de traiter les radiations des hautes chaînes des Alpes comme un unique ensemble, en y rattachant ce qui a trait au réseau fluvial, aux lacs, au climat, puis d'en faire le tour par la description des régions particulières, et de résumer par ce qui dans la série des douze chapitres forme le troisième de l'ouvrage. Quoi qu'il en soit, le problème que M. Egli avait à résoudre pour s'acquitter de sa tâche n'était nullement facile, et la solution qu'il y a trouvée, malgré quelques petites erreurs d'omission et de commission, est à sa louange, de sorte que nos simples observations n'enlèveront rien à son mérite.

Il est une chose qui nous a été suggérée des premières à la lecture du présent livre, et que nous tenons à noter. Pour comparer les données statistiques fournies par M. Egli sur l'altitude, la population, l'étendue du territoire, nous avons consulté d'autres ouvrages, et les divergences qui se sont présentées certaines fois dans les chiffres attestent une désagréable incertitude, ce qui pourrait faire croire que les relevés statistiques faits chez nous n'ont pas encore atteint le degré voulu d'exactitude.

Il y a d'excellentes remarques dans le joli volume dont il s'agit. M. Egli fait observer, page 51, que « le nombre des sociétés fédérales, cantonales et locales s'est agrandi d'une façon tout à fait surprenante. L'observateur des mœurs populaires découvre sous ce trait de la vie publique un indice inquiétant. Dès que les occasions de se réunir se présentent trop souvent pour les sociétaires, il en résulte une véritable perturbation à leurs foyers et dans leurs professions. On pourrait croire que pour beaucoup d'entre eux « l'éte n'est là que pour le dépenser en flâneries à des fêtes. » La remarque est parfaitement juste; c'est le bon sens qui l'a dictée.

Il en est de même de cette autre (page 48): « Cette ancienne simplicité de mœurs et cette vigueur primordiale, qu'on a tant vantées, d'une population patriarcale de pasteurs appartient entièrement au passé. Si tous les signes ne trompent, la population suisse, pas plus que les peuples voisins, n'a été préservée d'un cosmopolitisme morbide, de la soif des jouissances et de la peur du travail. » Mais espérons que la bonne nature des Suisses est encore assez intacte, assez vigoureuse, pour se guérir de ces maux. La Constitution fédérale que le pays s'est donnée le 12 septembre 1848, et qu'il a partiellement révisée en 1874, les y aidera.

Remarquons en passant que, depuis 1879, le canton de Fribourg est le seul où le *referendum* n'ait pas été admis (page 59). L'auteur ajoute cette observation: « L'expérience a démontré que cette institution démocratique a, comme tout autre institution humaine, ses avantages et ses défauts. On ne pourrait cependant méconnaître qu'elle correspond « à l'esprit national, et que, une fois débarrassée de certaines « aberrations, elle peut être assurée de durer. »

(Suite et fin au prochain numéro.)

Mercuriale du marché de Bulle le 23 juin 1886.

	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Froment (halle) . . . les 100 kilos	22	—	à	23
» pour semer . . . » 100 »	—	—	à	—
Avoine » 100 »	20	—	à	20
Pommes de terre . . . » 20 litres	—	60	à	70
Porcs gras (marché) . . le 1/2 kilo	45	à	—	48
Beurre le 1/2 kilo	1	10	à	1
Oeufs la douzaine	—	65	à	70
Viande de bœuf . . . le 1/2 kilo	—	60	à	—
Viande de mouton . . » »	—	70	à	—
Viande de veau viv. . . » »	—	42	à	45
Pain blanc » »	—	36	à	—
Fromage gras » »	—	50	à	55
Fromage maigre » »	—	30	à	40
Fromage blanc (sérac) » »	—	15	à	18

A. DEMIERRE

médecin-chirurgien-dentiste,
à BULLE, au 2^{me} étage de la maison dite
des *Chanoines*, près de l'église.
Dentiers complets et partiels, d'après
les systèmes les plus nouveaux. [28]

Travaux au concours.

La ville de Bulle met en soumission :
1. Construction de deux bassins
en ciment et dallage;
2. Différents travaux en ciment,
menuiserie et fers à exécuter
à l'abattoir.
Le cahier des charges sera ouvert dès
lundi 28 courant et les soumissions remises
jusqu'au samedi 3 juillet, à six
heures du soir, au bureau de ville.
Bulle, le 25 juin 1886.
314] **L'édilité.**

Pinte à vendre.

Le lundi 28 juin courant, dès les 2
heures de l'après-midi, il sera exposé
en vente par mise publique, la pinte de
la *Fleur-de-lis* à Echarlens, avec
la pièce de terre attenante, le tout situ-
é au bord de la route de Fribourg à
Bulle par La Roche.
Vuippens, le 14 juin 1886.
Au nom de l'exposante :
304] **Moulet, greffier.**

**Inappréciable pour chaque
famille.**

Les **cours de coupe pour vêtements de dames et enfants**
qui ont été donnés à Lausanne et Fri-
bourg avec grand succès seront pro-
chainement répétés à Bulle. On ensei-
gnera en peu de leçons la méthode qui
a été la seule diplômée à Londres par
rapport à sa coupe parfaite sans essayer,
pour toutes mesures régulières ou non,
et sa grande économie d'étoffe et de
temps. — Le cours sera annoncé dans
ce journal par
301] **Marie Seeberger, directrice.**

OMBRELLES

Hautes nouveautés de Paris, depuis
2 fr. 50.
Ombrelles pour fillettes de-
puis 90 cts.
Parapluies et encas, dit bains de
mer, depuis 2 fr. 80.
Chez **Aimé MARGOT**, coiffeur-
parfumeur, à Bulle. [283]

Une jeune fille d'un caractère
sérieux deman-
de une place pour femme de chambre,
sommelière, bonne d'enfants ou pour
aider dans un ménage. [312]

A LOUER

Deux **chambres à coucher** pour
deux personnes. — S'adresser au bureau
du journal. [313]



**PLACEMENTS
hypothécaires.**

Je dispose de diverses sommes à pla-
cer en premier et en second rang à
4 1/2 et 4 3/4 pour cent.
166] **A. ANDREY, notaire.**

Au moulin de Bulle:

Blés et avoines comprimés. Mais
concassés, gros et fin; **tourteaux**
sésame blanc, du Levant, 1^{re} qua-
lité. **Farines** de blés du pays et **sons**.
— Montures diverses à façon. —
Prix réduits. [35]

Attention.

**Potagers, fourneaux, coffres-forts, meubles de
jardin, savoir: maisonnettes, tables, bancs, chaises, etc.**
**Ouvrages de bâtiments, comme: balustrades, volets
en fer, etc., sur commande.**
Travail très soigné et garanti. Prix modéré. [277]
Se recommande **FORSTER, serrurier, à BULLE.**



Eclairage de grands locaux.

La nouvelle
„Lampe Union“

est de tous les systèmes pour les lampes au pétrole, en usage
jusqu'à ce jour, le plus parfait et le plus pratique. Le plus parfait :
par la force de sa lumière, et le plus pratique : par la simplicité
du traitement et par une sécurité absolue!
Jamais pareille lumière n'a pu être obtenue — pas même ap-
proximativement — par quelque autre lampe!
En vente chez **Jules PASQUIER, ferblantier,**
à BULLE. [271]

Paratonnerres

Système le plus perfectionné jusqu'à présent. Système adopté par
l'Etat de Fribourg pour ses bâtiments, et employé pour les églises.
Epreuve électrique d'anciens paratonnerres.
Installation des sonneries électriques
pour les bureaux, hôtels, etc.
Travail très soigné et garanti pour plusieurs années. Prix modéré.
S'adresser à **SUTER, constructeur de paratonnerres, et à**
WEHNER, serrurier, à Bulle. [279]



!!! Plus d'indigestions ni
maux de cœur, par l'anti-
cholérique ou le seul vérita-
ble alcool de menthe amé-
ricaine. Les flacons sont 12
% plus grand que toutes les
autres marques. — 20 diplô-
mes et médailles depuis 1875.
Voir prospectus.
Se vend le flacon à 1 fr.
50 cts., chez **Joseph Moura,**
négociant, à Bulle. [228]

Imprimerie Emile Lenz
BULLE, 295 Grand'Rue 295, BULLE

Cette imprimerie se charge de toute espèce d'ouvrages typographiques, tels que :
Journaux et labours ;
Affiches, programmes, prospectus,
cartes diverses, d'adresse, de visite,
de convocation, etc. Etiquettes ;
Impressions pour les administra-
tions, le commerce et les sociétés ;
Têtes de lettres, factures, lettres
d'avis, de faire-part et d'affaire, etc.,
Circulaires ;
Registres à souches, actions, tableaux
et formulaires ;
Catalogues, statuts et règlements de
sociétés, registres réglés pour froma-
gerie ;
Formules pour inscription des voya-
geurs dans les hôtels, etc., etc. ;
Enveloppes avec raison sociale im-
primée.
IMPRESSIONS DIVERSES EN COULEURS

Exécution prompte et soignée. — Prix très modérés.

LA GRUYÈRE étant un des journaux les plus répandus dans le district
et le canton, elle se recommande aux administrations et au public pour l'in-
sertion d'annonces qui y trouvent une grande publicité.

**BANQUE POPULAIRE
SUISSE**

Succursale de Fribourg
Taux pour les prêts sur nantissement
de bonnes valeurs publiques
4 % net à 3 mois
4 1/2 % net à 6 mois
sur billets d'un montant supérieur à
1000 fr.
Fribourg, le 31 mars 1886.
186] **La direction.**

A partir du 1^{er} juillet
prochain jusqu'à la fin août, on trouvera
au **chalet de la Berra** du vin blanc
et rouge, ainsi que de la crème et autres
restaurations de montagne. (H 363 F)
GACHOUD et YERLY,
à Treyvaux. [302]

A LOUER

Un **appartement au 1^{er}**, composé
de 2 à 3 chambres et une cuisine. — S'a-
dresser à **Louis DESBIOLLES, Bulle.** [290]

Ch. Broillet

Médecin-Chirurgien-Dentiste
A FRIBOURG
sera à BULLE, Hôtel des Al-
pes, tous les jours de foire.

Plumes et duvets.

Les fournisseurs qui donnent le plus
de preuves de confiance et de garanties
pour les bonnes qualités et l'épuration
des **plumes et duvets** ont annoncé
à M^{lle} **DEPIERRE, à BULLE**, (spé-
cialité de literie), une baisse entre
40 à 50 centimes par kilo. Elle a profité
de cette circonstance pour en acheter
une quantité et aura le plaisir de faire
jouir de cet avantage sa clientèle res-
pective. [303]



AVIS

Le soussigné prévient l'honorable
public de la ville et de la campagne
qu'il vient ne s'établir, à Bulle, comme
poëlier-fumiste,
qu'il s'efforcera de satisfaire par un
travail soigné et la modicité des prix.
Jacob Elmer,
poëlier-fumiste.
309]

A VENDRE

Foyard bon sec
pour potagers et fourneaux
chez **GENOUD & PEYRAUD,**
à LA TOUR.

Nous rendons le bois scié et coupé
aux dimensions demandées franco devant
domicile à Bulle. [295]

Placements hypothécaires

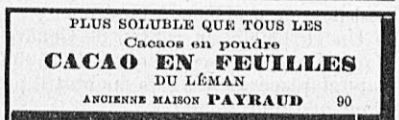
au 4 1/2, 4 3/4 et au 5 %, suivant garan-
ties. — S'adresser au
24] **Notaire Favre, Bulle.**

A vendre.

Une bonne **jument** brune de dix
ans, race du pays, avec son poulain de
deux mois, chez **M. GREMAUD frères**
à Echarlens. [296]

A LOUER

Une **chambre meublée** et une
non meublée. — Par la même occasion
à vendre une **banque de magasin**, dessus
en chêne. [315]
S'adresser au bureau du journal.



**DARTRES ET MALADIES
du système nerveux.**

ATTESTATION
M. Bremicker, méd. prat., à Glaris, m'a dé-
livrée d'une éruption dartreuse à la main droite,
en deux semaines.
Par suite d'un résultat si favorable, j'ai
conseillé à ma tante, qui depuis longtemps
avait été troublée des nerfs, de migraines vio-
lentes, chute de cheveux, etc., d'avoir recours
elle aussi aux soins médicaux de ce monsieur ;
c'est ce qu'elle a fait. Le succès en a été le
même ; sous peu elle se trouvait complètement
guérie.
Aussi nous voudrions recommander bien
chaleureusement **M. Bremicker** pour tout ce
genre de maladies, en y ajoutant qu'il garanti-
t du succès pour tout cas curable.
Elise Anker.
Fr. **Lina Feissli-Anker.**
Ins (et. Berne), septembre 1885.
Bulle. — Imprimerie Emile Lenz.



PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour la Suisse: 1 an 6 fr.
Pour l'Étranger: 1 an 8 fr.
Prix du numéro: 20 cts.
On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Nous sommes en mesure de recevoir
l'ÉTRANGER l'abonnement de l'étranger
en nous envoyant un mandat, le prix
6 fr. 10 pour un an.
LA GRUYÈRE
qui ne se seront pas abonnés
Les abonnés qui n'ont pas encore
devait finir le présent numéro
Ceux qui n'ont pas encore
avisés qu'à moins sera pris rembo

Bu
A p

On nous com
Journal de Gen
à-dire de l'arti
diatribes passio
tuellement cha
litique irlandais
patrons de cet
bours, c'est que
de l'orthodoxie
Aussi, dans un
lignes qui sente
voir écrit « en
compétence »,
qu'on les ait pr
façon » (sic), i
tière de discuss
teurs.
De la part d
ayant de la not
nous le dit) et

FEUIL

UN

M. Raymond m
j'ens fini :
« Je ne veux, d
ni un avocat, des
grandes et rares
Emmanuel n'aura
lecteurs. Il sait b
l'enfant, il sait b
à lui-même et au
lui seul. L'indust
monde. Si le prog
fant marcher ou
rang ; mais fit-or
vre générale. Cro
poésie est aussi b
reuses que dans u
coût, qui réalise